

Justice

Lapugnoy : jugé pour diffamation envers le maire, il quitte le tribunal en pleine audience

Jeudi 21 avril, Hervé Bavencoffe était de nouveau jugé pour diffamation à l'encontre du maire de Lapugnoy, Alain Delannoy. Sous la colère, le prévenu a quitté le tribunal, accusant la justice « de corruption »

Par [Marius Desse \(/tags/615554/marius-desse\)](#) | Publié le 22/04/2022



Les tensions entre Hervé Bavencoffe et Alain Delannoy, maire de Lapugnoy ne semblent pas s'apaiser.

L'audience a rapidement pris une tournure surprenante au tribunal correctionnel de Béthune, jeudi 21 avril. Parmi les affaires qui devaient y être jugées, un nouvel épisode (<https://lavenirdelartois.nordlittoral.fr/137177/article/2022-02-15/lapugnoy-le-maire-porte-plainte-pour-diffamation>) entre Hervé Bavencoffe et le maire de Lapugnoy, Alain Delannoy. Un conflit qui remonte à plusieurs années. (<https://lavenirdelartois.nordlittoral.fr/402/article/2018-07-02/lapugnoy-un-voisin-veut-stopper-le-projet-de-maison-de-sante>)

Le premier est convoqué au tribunal pour **diffamation** à l'encontre du second, par la publication d'articles en ligne, l'accusant de divers délits comme de « *détourner les fonds publics pour des intérêts privés, extorsion de 4 000 euros, pénétrer dans des lieux privés sans autorisation avec le service des Domaines et en les trompant ou encore faire payer ses avocats pour le défendre pour ses délits personnels : détournement de fonds publics et recel de détournement de fonds publics* », dixit le site internet du prévenu. Hervé Bavencoffe, directeur de publication du site, s'en prend également au parquet de Béthune dont il estime « faire preuve de laxisme » envers le maire de Lapugnoy.

Les articles lui valant un nouveau passage au tribunal datent dans un premier temps d'entre le 8 décembre et le 1er février. D'autres faits datent, eux, d'entre le 18 décembre et le 1er février. **Les premiers ont déjà été étudiés lors de la précédente audience**, où le prévenu a été reconnu coupable mais a fait appel. Une situation qui a déclenché la colère d'Hervé Bavencoffe. Ce dernier, venu sans avocat, avance qu'il n'était pas au courant que cette partie était à nouveau discutée à l'audience, et

que de ce fait, il n'a pu préparer sa défense.

Un argument non recevable pour la présidente Émilie Sandrane, qui explique que cet aspect avait été mentionné lors de leur dernière audience, et qu'il ne pouvait l'ignorer.

Des accusations répétées

Le ton commence alors à monter. Hervé Bavencoffe annonce qu'il refuse de prendre part à l'audience dans ces conditions et que si c'était comme ça, il préférrait partir. Alors qu'il rassemble ses affaires, ce dernier maintient des accusations portées à l'encontre du maire, ainsi qu'au parquet de Béthune : « *J'ai 73 ans. J'ai fait de nombreuses affaires et s'il y a bien un truc que je sens, c'est la corruption,* » adresse-t-il à la présidente. C'est inadmissible, c'est une honte ! » Le prévenu décide d'en rester là et quitte la salle.

Le tribunal a reconnu coupable Hervé Bavencoffe des faits qui lui étaient reprochés et le condamne à 2 500 euros d'amende et lui ordonne de supprimer les articles de son site internet. Il devra également verser 1 000 euros au maire de Lapugnoy pour le préjudice.

« Ne pas salir l'image de Monsieur Delannoy »

Alors qu'Hervé Bavencoffe se préparait à quitter la salle, il continuait d'accuser le parquet de corruption. Mais une tout autre accusation, cette fois-ci, à l'égard d'Alain Delannoy a été prononcée. « *S'il y a un truc que je sens, c'est la corruption,* » adresse-t-il à la présidente avant de rajouter : *Vous êtes à la remorque du mafieux* (visant Alain Delannoy, NDLR) *que j'accuse d'homicide.* » Un article paru sur le site d'Hervé Bavencoffe, faisant partie de ceux jugés comme diffamatoires, accusait le maire comme responsable du décès de personnes à la résidence du Parc, dû au Covid-19.

Une fois que le prévenu a quitté la salle, l'avocat d'Alain Delannoy, Thomas Florczak, a dénoncé la gravité des propos d'Hervé Bavencoffe à la présidente : « *Je vous sens presque gênée de voir monsieur Bavencoffe bavasser ses provocations à monsieur Delannoy. Monsieur Bavencoffe évoque dans ses articles un décès sans le moindre respect, avec un parallèle hasardeux, en accusant Monsieur Delannoy d'en être responsable. Ces accusations ne reposent que sur des propos mensongers, sans aucune preuve apportée. Cela fait plus de 40 ans que monsieur Delannoy est dans la politique et aucune action en justice n'a été menée à son égard. Nous souhaitons avant tout que ces articles soient supprimés et que l'image de monsieur Delannoy cesse d'être détériorée.* »

Une fois l'audience terminée, Alain Delannoy ne semblait pas pour autant rassuré. « *Lors de la première audience où il a été reconnu coupable, à peine sorti, il écrivait un article sur l'audience. Je ne sais pas s'il s'arrêtera.* », confiait le maire à la sortie du tribunal.

Pour ce qui est des accusations, le maire décrit un homme « *qui n'avait pas de défense. Il l'a dit lui-même. Il s'est énervé et il est reparti dans ses accusations grotesques.* » Un dossier qui n'est pas près de se terminer ? Toujours est-il que les peines prononcées ne se réduiront pas éternellement à des amendes de 2500 euros.